



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par madame Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Armand;

QUE conformément à l'article 152 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Saint-Armand tiendra une séance extraordinaire, le mercredi 19 novembre 2025 à 18 h 30, au Centre communautaire situé au 444, chemin Bradley, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Embauche – Déneigeur suppléant
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Donné à Saint-Armand, ce 19 novembre 2025

Marie-Hélène Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire du conseil, le 19 novembre 2025, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 19 novembre 2025 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 19 novembre 2025.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière